



Coronavirus Covid 19

INFORMATIONS AUX FINANCES

Audi covid 19 du 15 janvier: aucune réponse du ministère !

DÉCLARATION DE LA CGT :

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé de ne pas stopper le virus mais de ralentir sa diffusion ce qui éternise la crise sanitaire économique et sociale.

Le premier ministre a annoncé un couvre feu à 18 heures ainsi qu'une possibilité d'un reconfinement généralisé, nous demandons donc :

- >> Une baisse du temps de travail par des aménagements horaires sans perte de salaires pour éviter les brassages et tenir compte des restrictions en vigueur. Si tout le monde se retrouve en même temps dans les magasins et les transports, les nouvelles mesures ne seront pas efficaces. Il faut organiser la rotation des collectifs de travail. Nous demandons une instruction ferme et claire pour éviter les attermolements locaux de certains chefs de services.
- >> La réunion des CHS-CT à tous les niveaux. La crise sanitaire a démontré toute l'utilité des CHSCT dans le cadre de la santé au travail. C'est pourquoi nous demandons leur maintien, avec l'élargissement de leurs droits.
- >> Ou en est-on de l'anticipation d'un confinement généralisé qui se profile ?
- >> La préparation dès maintenant de campagnes de vaccinations sur les sites les plus importants, garantissant toutes les mesures sanitaires et sur la base d'un volontariat absolu.
- >> Dans l'immédiat, nous demandons que les collègues en contacts avec le public puissent se faire vacciner s'ils le souhaitent. Il est urgent d'accélérer la vaccination volontaire et en priorité de tous les agents exposés et agents vulnérables ou vivant avec une personne fragile.
- >> Contrôle renforcé aux frontières : quelles dispositions concrètes de renfort pour nos collègues douaniers ? Nous demandons également à ce que les instructions soient diffusées rapidement sur les procédures que devront mettre en place les douaniers.

NOUS REDEMANDONS:

- >> l'abrogation du **jour de carence** au-delà de sa suspension ;
 - >> le **télétravail** constitue toujours une mesure de protection efficace, les efforts de mise en place doivent être poursuivis sur la base du volontariat, il y a encore de nombreux agents qui sont volontaires et à qui le télétravail est refusé ;
 - >> **une carte générée** par département de la mise en œuvre du télétravail doit être élaborée. Le nombre de collègues en télétravail est encore trop faible près d'un an après le début de la crise ;
 - >> Cependant, la crise s'éternisant, le télétravail ne peut plus être imposé, il doit y avoir une possibilité pour les agents qui sont en télétravail ou en ASA de **revenir sur site** après avis du médecin du travail, en particulier pour les personnes vulnérables ;
 - >> la prise en charge des **frais de repas et de transport** y compris quand les possibilités de transport en commun et de restauration collective existent ;
 - >> la fourniture de **masques chirurgicaux** aux collègues ;
 - >> la reconnaissance plus large du COVID 19 en **maladie professionnelle** ;
 - >> la généralisation des **assistants et conseillers de prévention** à temps plein, ainsi que des moyens suffisants pour les référents COVID qui ne doivent pas être aussi assistants de prévention.
 - >> La levée des freins techniques à **l'activité syndicale**, qui confinent à de l'entrave.
 - >> Le dialogue est **rompu à Bercy**, et nous attendons toujours des réponses à l'interpellation de toutes les fédérations dans un contexte inédit de **boycott** du CTM du CNAS et du CHSCTM.
- Notre participation aujourd'hui ne veut pas dire une reprise des échanges dans le cadre institutionnel.

Profitant de la crise sanitaire, de son effet de sidération et d'inquiétude sur les personnels, de ses conséquences sur l'activité syndicale, vous poursuivez, vos plans de destruction méthodique. Ainsi des politiques ministérielles d'action sociale, malgré une opposition quasi unanime exprimée contre le plan de destruction de l'action sociale ministérielle, vous avez décidé d'avancer, avec ou sans nous. Nous ne nions pas les nécessités d'évolution de l'action sociale, mais pour l'adapter aux besoins pas pour qu'elle soit bradée sur l'autel des restrictions budgétaires.

Pour le ministère, il faut poursuivre les réformes quoi qu'il en coûte. L'avenir des missions, de l'emploi et de la présence territoriale des services des MEFR sont aussi au centre des préoccupations des personnels, au même titre que leurs carrières, leurs promotions et leurs rémunérations. Sur ces derniers points, ce n'est pas l'adoption des LDG promotion et avancement qui vont les satisfaire, car avec la suppression des CAP, ces LDG valident l'opacité et la subjectivité, c'est-à-dire l'arbitraire.

Alors que cette interminable crise confirme le rôle majeur et incontournable joué par les services des finances et l'importance qu'elles ont pour faire face aux répercussions économiques et sociales induites par la pandémie de la Covid 19, (les contrôles, la gestion des dispositifs d'aide, les statistiques...) vos réorganisations calamiteuses affaiblissent les capacités à assumer les missions qui nous sont confiées, les effectifs sont insuffisants dans la plupart des services au regard de la charge de travail.

Nous vivons tous une période d'insécurité personnelle, et parfois sociale, vous créez en plus délibérément de l'insécurité professionnelle. Les organisations syndicales vous ont demandé tout au long de la crise en 2020 une suspension des réformes (dont nous exigeons par ailleurs l'abandon), que vous avez systématiquement refusée, pire sur les LDG nous avons même subi un chantage de la part du ministre Dussopt.

Réponses du ministère :

« ?!?!?!?!?!?!?!?!? »

Le ministère n'a apporté aucune réponse concrète aux multiples demandes des organisations syndicales. Pour le secrétariat général, tous les problèmes soulevés doivent trouver des réponses au cas par cas.

Il est urgent de se mobiliser et de participer à la journée interprofessionnelle et unitaire de mobilisation et de grève du 4 février prochain pour imposer d'autres choix. Et d'ici là pour défendre la liberté de se battre contre la politique anti-sociale du gouvernement.

NOUVEAU: en cas de symptômes Covid, une ASA de deux jours pour se faire tester
Un message du ministère à tous les agents décrit le nouveau décret de suspension de la journée de carence et la circulaire en date du 12 janvier. Le paragraphe 2 de cette circulaire précise qu'en cas de symptômes, l'agent public est invité à s'isoler «sans délai». L'agent bénéficie d'une ASA pendant 2 jours pour effectuer un test RT-PCR ou antigénique. En cas de résultat négatif il doit reprendre, dès le lendemain de la réception des résultats du test de détection, l'exercice de ses fonctions».

Vous trouverez tous les détails dans la circulaire ci-jointe.

Montreuil, le 15 janvier 2021

